



# Covid-19 : Synthèse des problématiques des adhérents du RIF

29 avril 2020



Réseau des  
musiques actuelles  
en Île-de-France

version mise à jour le 12/05/2020

Suite aux différentes mesures sanitaires prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19 (interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes puis confinement de la population à partir du 19 mars), l'équipe salariée du RIF a interrogé les adhérents du réseau afin d'établir un premier diagnostic de la situation, d'identifier les contextes critiques et de faire une synthèse des problématiques rencontrées.

**Précaution de lecture : cette première analyse est faite à un instant T (mars-avril 2020) et méritera d'être réévaluée au regard de l'évolution de la situation puis mise en regard avec les données chiffrées de l'étude en cours au niveau national en coordination avec les autres secteurs du spectacle vivant rassemblés au sein de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) et à laquelle le RIF participe activement<sup>1</sup>**

## I. Les adhérents du RIF

Le RIF, Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France, est une association qui fédère 150 structures d'intérêt général œuvrant dans le champ des musiques actuelles sur le territoire francilien. C'est un outil de coopération, un espace de ressource et de concertation pour les acteurs du secteur qui souhaitent contribuer au développement équitable et solidaire des musiques actuelles en Ile-de-France.

### Chiffres clés :

- Des structures issues de toute l'Ile-de-France :

<b>75</b> <b>PARIS</b> 5 adhérents	<b>77</b> <b>SEINE-ET-MARNE</b> 29 adhérents	<b>94</b> <b>VAL DE MARNE</b> 9 adhérents	<b>92</b> <b>HAUTS-DE-SEINE</b> 26 adhérents
<b>78</b> <b>YVELINES</b> 20 adhérents	<b>91</b> <b>ESSONNE</b> 21 adhérents	<b>95</b> <b>VAL D'OISE</b> 20 adhérents via le <b>Combo 95</b>	<b>93</b> <b>SEINE-SAINT-DENIS</b> 20 adhérents via le <b>MAAD 93</b>

- Des typologies de structuration diverses mais majoritairement associatives (98) et en régie (47). Les autres étant sous d'autres formes (EPIC, SCIC).
- Une diversité d'activités : lieux musiques actuelles dédiés, lieux pluridisciplinaires type MJC, structures d'enseignement, studios d'enregistrement et de répétition, associations sans lieux (festivals...), structures de productions et de diffusion, médias (radio), collectifs d'artistes.

## II. Les premiers impacts constatés

### Sur les activités :

#### Les annulations et les reports de concerts

Excepté pour certains temps forts de type festivals, les adhérents ont opté dans la grande majorité des cas pour un report des dates de concerts et des événements sur l'automne, voire parfois même sur le printemps 2021. Quelques reports n'ont pas été possibles, soit pour des raisons de disponibilités dans les plannings soit parfois par choix de la production. Cette tâche a été particulièrement chronophage sur les premières semaines de crise pour les équipes administratives qui ont dû négocier au cas par cas avec les partenaires producteurs.

<sup>1</sup> <http://ufisc.org/component/content/article/75-structuration-professionnelle/actualites-structuration-pro/368-enquete-flash-culture-vs-covid-19.html>

### **La mise à l'arrêt des activités régulières**

L'arrêt brutal des différentes typologies d'activité s'est fait souvent dès l'annonce de la fermeture des écoles : répétition, enregistrement studio, cours de musique, ateliers et activités hors musique...

Plusieurs structures ont expérimenté la mise en place d'une continuité des activités à distance via des outils numériques. La situation est ici extrêmement disparate entre les structures voire même entre les activités proposées (certaines ne pouvant s'envisager à distance). Les structures les mieux armées sont celles qui avaient déjà mis en place les outils numériques permettant le travail à distance. Les activités qui ont fait l'objet d'une plus grande continuité sont les cours d'instrument individuels et la formation professionnelle.

### **Sur l'économie des structures :**

L'impact économique précis et chiffré est encore très difficile à établir pour les structures tant la visibilité sur plusieurs variables déterminantes est faible (évolution de la situation sanitaire, calendrier de réouverture des activités, protocoles sanitaires, comportement des publics, évolution des financements publics) et la diversité des situations est grande avec de très nombreux cas particuliers. En voici toutefois quelques déterminants principaux soulignés par les adhérents.

#### **Une perte de chiffre d'affaire immédiate et prévisionnelle dans le temps**

Ce sont d'abord des pertes liées à l'arrêt des activités de concert pour les structures de diffusion : recettes de bar et de billetterie (mais aussi de location ou privatisation pour certaines structures). Concernant la billetterie, la plupart des salles ont rapidement mis en place des procédures de remboursement des billets des spectacles annulés ou reportés mais constatent, pour beaucoup, encore peu de demandes de remboursement effectives pour les dates reportées. Cela pourrait évoluer dans le temps et confirmer ou accentuer les pertes, les comportements de fréquentation du public sur l'automne étant encore largement incertains et fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Il s'agit ensuite des pertes de recettes liées à la mise à l'arrêt des activités régulières. Beaucoup de structures proposent une adhésion/cotisation à l'année, au semestre ou au trimestre pour ces activités. La question du maintien du paiement par les bénéficiaires du dernier trimestre de l'année scolaire se pose. Plusieurs options sont envisagées : remboursement, avoir, réductions. Toutes impacteront fortement la trésorerie des lieux. Pour palier cela, certaines envisagent de proposer à leurs adhérents d'opter pour un don qui viendrait soutenir la reprise d'activité de la structure. À ce jour, et alors que la fin de l'année semble compromise, beaucoup de structures n'ont pas pris leur décision et peu de leurs adhérents sont revenus vers elles pour demander le remboursement. Les gouvernances doivent être sollicitées pour arbitrer sur la question en fonction des projections financières, elles-mêmes dépendantes du calendrier et des conditions de reprise. Le sujet n'est pas uniquement économique et renvoie à des débats éthiques au sein des structures (solidarité des adhérents vis-à-vis de leurs structures de proximité, difficultés financières rencontrées par les personnes...).

**Une mobilisation des soutiens financiers publics** pour pallier les difficultés de trésorerie à court et moyen terme. Trois leviers principaux sont identifiés :

- L'accélération et la facilitation des procédures de versement des subventions attribuées ou sollicitées aux différents niveaux de collectivités. La qualité de la relation avec les financeurs est cruciale aujourd'hui mais elle le sera encore plus demain quand il s'agira de présenter les bilans et de monter de nouveaux projets. C'est un sujet d'autant plus insécurisant pour les acteurs des villes qui sont encore en attente du résultat des élections municipales. Nous observons pour le moment des situations très variables d'une collectivité à une autre et d'une structure à une autre. Le maintien total des subventions, en particulier pour le financement des projets d'actions culturelles, n'est pas encore assuré dans un grand nombre de collectivités qui invoquent des contraintes réglementaires comme la règle du « service fait ». Cette situation est également présente dans les communes et EPCI concernant le paiement ou l'indemnisation des contrats et engagements directs d'artistes ou prestataires dans le cas de services en régies. En l'absence d'une politique nationale incitative forte en ce domaine, les différentes appréciations des situations par les collectivités risquent de creuser encore les inégalités territoriales.
- Le recours au chômage partiel permettant de sécuriser les contrats et les rémunérations d'une partie des personnels pour de nombreuses structures faisant face aux pertes de recettes mentionnées et à une absence de visibilité économique quant à la reprise d'activités.

- L'utilisation des fonds d'urgence et de soutien spécifique. Début avril, le recours au fonds d'urgence mis en place par le CNM est marginal parmi les structures du RIF. Nous n'avons pas encore de recul à ce stade concernant l'aide exceptionnelle de la Région Ile-de-France. De plus, nous sommes dans l'attente des annonces de mise en place de dispositifs de soutiens spécifiques au sein de certains Départements.

#### **Des difficultés économiques et leur degré d'urgence qui varient selon les modèles économiques**

Les difficultés économiques engendrées sont très diverses en fonction des modèles économiques des structures. Les premières mesures de soutien (cf. ci-dessus) ont permis de stabiliser certaines situations d'urgence et les principales craintes concernent la période de reprise d'activité qui risque de voir les déséquilibres budgétaires s'amplifier de façon structurelle par la persistance de baisses des recettes d'activités et des surcoûts liés à la mise en place des mesures sanitaires et donc les trésoreries se tendre dangereusement.

Les situations les plus critiques sont à craindre parmi les structures qui présentent une ou plus souvent plusieurs des caractéristiques suivantes :

- un modèle économique très dépendant des recettes d'activités, selon les cas : cessions, billetterie, bar, privatisations, cotisations, locations de studios...
- une part de financement public faible, ne couvrant que peu les charges fixes (masse salariale permanente, charges locatives, impôts commerciaux...) et/ou majoritairement sous formes de subventions sur projet, par nature plus fluctuantes en fonction de la réalisation des actions soutenues et sans doute plus difficiles à mobiliser pour les prochains mois durant cette période d'incertitude.
- un manque de moyens humains pour faire face aux démarches administratives,
- des pertes financières supplémentaires liées au désengagement de mécènes,
- un fond de trésorerie constamment en tension.

Il s'agit majoritairement de petites et moyennes structures de la chaîne de production et de diffusion : organisateurs de festival, studios de répétition, collectifs et développeurs d'artistes, certains lieux et au-delà même des adhérents du RIF, de nombreux petits tourneurs/producteurs, labels et lieux aux économies majoritairement privées et marchandes.

D'autres structures rencontrent moins de difficultés à court terme du fait d'une part de subventions publiques plus importante et surtout plus structurante et pérenne dans le temps (subvention de fonctionnement, conventions pluriannuelles, mise à disposition de locaux par la collectivité), couvrant une part plus importante des charges fixes. Elles ne sont toutefois pas épargnées par les baisses importantes de leurs recettes propres, représentant une part importante des budgets, et pourraient être ainsi durablement fragilisées dans la conduite et le développement de leur projet culturel sur le territoire.

Enfin, les structures publiques (services culturels de ville, structures en régie municipales ou intercommunales) par nature ne sont pas dans les mêmes enjeux économiques de court terme. Mais elles font face au manque de visibilité sur le pilotage des projets pour celles qui sont encore en attente des résultats des municipales (attente des arbitrages quant au paiement ou à l'indemnisation des contrats annulés par exemple).

Au-delà de cette diversité de structurations et d'impacts économiques, la situation souligne avec force l'interdépendance entre les différents éléments de l'écosystème des musiques actuelles et le risque systémique qu'elle fait peser sur ce maillage d'initiatives qui fait la vitalité culturelle de nos territoires.

#### **Sur les équipes :**

**Mise en place du chômage partiel pour une partie des équipes dans de nombreuses structures**, principalement pour les intervenant-es pédagogiques et les équipes techniques et de façon plus différenciée pour les équipes administratives.

**Réorganisation** et mise en place du télétravail avec l'émergence de problématiques spécifiques :

- Une adaptation qui ne se fait pas dans les mêmes conditions selon les professions (exemple des professions techniques).
- La mise en place d'outils numériques performants (serveurs, visio, messagerie) inégale dans les structures.
- Des difficultés techniques (connexion) qui peuvent peser sur le travail au quotidien.

- Des compétences spécifiques à acquérir (organisation du travail, animation des réunions à distance, travail collectif, prise en mains des outils). Cette évolution des pratiques professionnelles que certains adhérents souhaitent voir perdurer méritera d'être accompagnée.

#### **Des risques psychosociaux à craindre :**

- Difficultés attendues à la reprise d'activité générées par cette période de travail confiné : angoisses, difficultés sociales, exacerbation de tensions internes, difficultés à repenser ses pratiques professionnelles.
- Questionnement présent aussi chez les porteurs de projet bénévoles qui ont dû assumer des responsabilités lourdes (défaut de paiement, responsabilité employeur) pour lesquelles ils ne sont pas toujours préparés.

#### **Sur les projets :**

**La continuité des projets et du lien avec le public.** Les structures se sont organisées pour poursuivre une forme d'activité et maintenir les liens avec leurs publics. Plusieurs dispositions ont été prises dans cet objectif : organisation de cours à distance, dynamisation des réseaux sociaux, newsletters régulières, création et diffusion de contenus en ligne, mise en place de projets d'actions culturelles à distance (ex : Mon Printemps 2020 en partenariat avec l'Académie de Versailles).

**Une période propice à la prise de recul** et à la réflexion sur le positionnement du projet (réorientation des missions, organisation interne, organigramme).

**Une situation qui met en tension les fondements politiques des projets :** la prise de décisions de mobiliser tel ou tel dispositif de soutien de l'Etat, d'honorer les contrats des artistes, de rembourser ou pas les cotisations des adhérents... fait l'objet de vrais débats éthiques au sein des gouvernances.

### **III. Les enjeux de la reprise**

La grande inconnue pour les adhérents du RIF reste aujourd'hui la reprise et les modalités de relance de l'activité. Cette incertitude est source d'insécurité pour les équipes qui ont de plus en plus de mal à se projeter. Plus la période d'inactivité sera longue, plus les difficultés vont augmenter notamment en termes économiques.

Ce sont aussi autant de structures qui sont freinées dans leur développement et leur dynamique (embauches en prévision par exemple) et qui ne peuvent plus désormais se permettre la moindre prise de risque (nouveau projet, investissement). Le danger ici est de voir les structures se replier sur elles-mêmes et avoir des difficultés à penser des mécanismes de coopération pour la suite.

Les adhérents pointent des inquiétudes ou des enjeux qui se cristallisent autour de plusieurs sujets sur lesquels ils ont aujourd'hui peu de prise :

#### **Les conditions sanitaires :**

- Manque de visibilité sur le calendrier et les conditions de la reprise de l'activité. La crainte de voir la mise en place de procédures inadaptées aux réalités du terrain est forte. En ce sens, les adhérents du RIF partagent largement les préconisations formulées par le SMA (syndicat des Musiques Actuelles)<sup>2</sup>.
- Quels moyens et accompagnement pour l'adaptation des lieux et des activités aux mesures sanitaires : fourniture de masques, de gel hydro alcoolique, aménagement des locaux, circulation des publics, désinfection du matériel...
- Flou sur le cadre juridique : qui porte la responsabilité ? La gouvernance, les salarié-e-s, le propriétaire des locaux ? Quels contrôles ? Quelles sanctions ?
- Accompagnement des structures en matière de ressources, d'outils (modèles de DUERP<sup>3</sup>...), de communication et de moyens financiers (fonds spécifiques ?).

<sup>2</sup> <http://www.sma-syndicat.org/pour-une-nouvelle-donne-en-faveur-des-musiques-actuelles/>

### **L'accompagnement des partenaires publics :**

- Un risque fort de désengagement à moyen terme des collectivités (notamment celles de 1<sup>er</sup> niveau) face à des budgets mis à rude épreuve par la crise (dépenses sanitaires ou de soutien économique en hausse, recettes fiscales ou étatiques potentiellement en baisse) est souligné. Or, au vu des conséquences économiques durables et « en chaîne » pour le secteur, le maintien et le renforcement à moyen terme des dispositifs et budgets culturels est indispensable pour contrer cette spirale destructrice et redonner les moyens aux acteurs de développer leurs projets culturels et artistiques.
- L'enjeu du maintien des subventions à court terme est également pointé, même en cas de reports et/ou annulations totales ou partielles, afin de :
  - Maintenir la chaîne de solidarité au sein de l'écosystème. La situation des salarié-e-s les plus précaires du secteur est la plus inquiétante pour nos adhérents. La crise actuelle fait peser sur eux un risque de paupérisation. L'inquiétude générée par la perte de leurs sources de revenus est accentuée par le manque de visibilité autour du calendrier et des modalités d'application des mesures sanitaires ainsi que par le flou existant autour de la mise en place du chômage partiel (pour les intermittents notamment). Ils ont aussi plusieurs employeurs qui n'appliquent pas tous les mêmes dispositions et doivent donc jongler entre plusieurs cadres administratifs. Le maintien des financements alloués aux structures leur permet d'honorer les contrats et les factures de ces acteurs et d'éviter une précarisation plus sévère de leur situation.
  - Soutenir la trésorerie des structures au moment de la relance, période où elles auront besoin de fonds rapidement mobilisables.
- Dans une situation inédite et en perpétuelle évolution, une action cohérente et concertée entre toutes les acteurs culturels d'un territoire sera l'un des leviers d'une relance vertueuse de l'activité. Il s'agira donc d'œuvrer pour la mise en place d'espaces de concertation avec les différentes parties prenantes qui permettent à la fois de sécuriser les relations entre les acteurs et leurs partenaires publics et de garantir le respect des droits culturels des personnes sur les territoires.

### **La continuité des projets artistiques et culturels :**

À moyen terme, plusieurs risques sont induits par le report des actions et des concerts sur l'automne 2020 et au-delà :

- Au niveau des lieux de diffusion : la sursollicitation des équipes est à craindre, des embouteillages de programmation, internes (planning des structures) et externes (disponibilités des artistes) paraissent inévitables au détriment potentiel de l'émergence et de la nouveauté. Dans ce cadre, une certaine perte de sens est crainte à la fois pour le projet culturel des structures mais aussi pour les équipes artistiques et développeurs d'artistes qui devront repenser toute leur stratégie de développement.
- Au niveau de l'écosystème, nous craignons des phénomènes de concurrences et de tensions économiques accrues. Les adhérents expriment leur inquiétude pour l'écosystème de petits producteurs/développeurs indépendants. Cette crise risque d'entraîner l'accélération des phénomènes de concentration en freinant le développement des acteurs indépendants et en réduisant les marges de manœuvres pour la prise de risque.
- Au sein même des adhérents du RIF, les tensions économiques pourraient pousser certaines typologies de structures (associations pluridisciplinaires, MJC...) à revoir leurs projets pour favoriser le développement des activités génératrices de ressources propres au détriment potentiel du projet culturel et artistique.
- Inquiétude sur les perspectives de fréquentation : les publics seront-ils au rendez-vous ? Auront-ils les moyens économiques, l'envie et la confiance d'aller au concert ? Comment les intégrer aux réflexions sur le nouveau projet ?

### **Penser l'après et réinventer les projets :**

- Repenser les projets à moyen terme en intégrant de nouvelles pratiques (outils numériques, pédagogie à distance, diffusion en live...).
- Œuvrer pour la mise en œuvre de nouvelles solidarités et pratiques professionnelles : la crise actuelle met en évidence l'interdépendance de tous les acteurs de la filière musique et donc une responsabilité collective dans les mécanismes de coopération qui permettront de garantir un développement équitable et solidaire du secteur (diversité des acteurs et des initiatives, équité territoriale...).

- Questionner le sens de nos projets au sein de la société post Covid-19 : la situation de crise vécue met en tension les fondements politiques des projets des lieux allant parfois jusqu'au conflit de valeurs (continuité du service, soutien aux artistes, aux salarié-es, solidarité nationale, nécessaire anticipation sur l'avenir). Toutes ces questions obligent les structures à adopter des positionnements politiques et les poussent à requestionner le sens de leur action.

## Conclusion :

Au-delà des éléments factuels qu'elle met en évidence, cette première photographie nous montre toute la difficulté qui existe à appréhender dans sa globalité les impacts de cette crise inédite sur le secteur et ce d'autant plus que la situation est en perpétuelle évolution et ne permet pas l'anticipation.

Alors que nous entrons dans une phase de reprise, il s'agit à présent de penser l'Après et d'envisager de nouvelles manières d'agir collectivement. Les adhérents du RIF souhaitent contribuer à cette réflexion en œuvrant pour une prise en compte de la diversité des situations, des territoires et des initiatives et où tous les acteurs de l'écosystème auront une coresponsabilité.